



Province
de Liège

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les Relations avec les territoires, les villes et les communes

Conseil Provincial Session de mars 2023

Document 22-23 / RA / 03

Rapport d'activités 2022 (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)

Éditeur responsable :
Province de Liège
Place Saint-Lambert, 18A
4000 Liège

D/2023/4540/03

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

Réunions de mars 2023

OBJET : Rapport d'activités 2022 concernant « *Les Relations avec les territoires, les villes et les communes* ».

RAPPORT DU COLLÈGE PROVINCIAL AU CONSEIL PROVINCIAL

Mesdames,
Messieurs,

Le Collège provincial a l'honneur de vous soumettre, en annexe, son rapport d'activités en ce qui concerne « *Les Relations avec les territoires, les villes et les communes* », pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

CONCLUSION

Votre Collège vous propose de prendre connaissance du présent rapport d'activités.

Rapport adopté par le Collège provincial.

Pour le Collège provincial,

Le Directeur général provincial,

Le Député provincial – Président,

Pierre BROOZE

Luc GILLARD.

Sommaire

1. Description du service	5
1.1. Supracommunalité, aide et soutien aux communes et autres pouvoirs locaux	5
1.2. Sécurité civile	6
1.3. Ressources humaines	6
2. La Sécurité civile	7
2.1. Les conventions entre la Province de Liège et les zones de secours .	7
2.2. Les 10% du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile	8
2.3. La lettre de mission « mutualisation »	10
2.4. Représentation provinciale dans les instances zonales	10
2.5. Le travail géomatique au service des zones de secours	11
3. L'action provinciale suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021 . . .	12
3.1. Aides directes aux communes	13
3.2. Opérateur subventionné via la dotation régionale pour des missions spécifiques à destination des communes sinistrées .	16
4. L'action provinciale dans le cadre de la crise ukrainienne	17
4.1. Contexte et enjeux	17
4.2. Collecte de données et offre de service	17
4.3. L'Internat de Hesbaye	18
4.4. L'Espace Belvaux	18
4.5. La société Profirst	19
4.6. Le Domaine provincial de Wégimont	19
5. Supracommunalité et Liège Europe Métropole	20
5.1. Centrale d'achat provinciale	20
5.2. Les organes de la supracommunalité	20
5.3. Le Schéma Provincial de Développement Territorial	22
5.4. Les projets européens	22
5.5. Le master plan « Rives de Meuse »	23
5.6. Mobilité	24
6. Les subsides pour les projets supracommunaux	26
6.1. Liaison de mobilité douce entre Visé et Berneau	26
6.2. Résidences d'artistes au C.W.A.C. La Châtaigneraie	27
6.3. La Passerelle - service résidentiel d'accueil	27
6.4. Aménagements touristiques sur le site de Banneux	28
6.5. Rénovation du Téléphérique de Huy et infrastructures connexes dont l'Esplanade Batta	28
6.6. Restauration de la place Saint-Georges et bâtiments connexes . . .	29
7. Annexes	30

1. Description du service

Des ambitions communes, la mutualisation de nos forces, la construction de projets répondant aux attentes locales et supralocales, le renforcement du maillage en réseau : tels sont les enjeux de la Province de Liège en tant que partenaire naturel et privilégié des pouvoirs locaux et supracommunaux formant son territoire, riche de 84 communes et de plus d'1 million d'habitants.

Face aux nombreux défis auxquels sont confrontés ces différents acteurs, la Province de Liège répond présente et, forte de son expertise et de sa proximité, développe un panel de services et de projets entièrement dédiés à leur soutien.

En septembre 2021, le Collège provincial a décidé de créer le Département des Relations avec les territoires, les villes et les communes, et de l'installer rue Fond Saint-Servais 12 à 4000 Liège.

Au vu de l'implication provinciale en matière de sécurité civile, des contraintes financières que celle-ci exige ou encore des terribles inondations de l'été 2021, le développement et la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'aide et de soutien aux acteurs locaux est en effet apparu indispensable.

C'est ainsi, par ailleurs, qu'il a été décidé de mettre l'ASBL Liège Europe Métropole en liquidation sans, bien entendu, que les projets supracommunaux ayant bénéficié de promesses de subventionnement n'en souffrent. La poursuite de ceux-ci est désormais gérée par le Département qui a donc pour missions :

- La finalisation des projets supracommunaux auxquels la Province contribue (via les 10% du Fonds des Provinces dévolus à la supracommunalité) ;
- la coordination de l'aide et du soutien aux pouvoirs locaux (communes et CPAS) et supralocaux (zones de police, intercommunales et conférences d'arrondissement) ;
- les relations avec les 6 zones de secours de son territoire, compte tenu de l'implication grandissante de la Province dans leur fonctionnement et leur financement.

1.1. Supracommunalité, aide et soutien aux communes et autres pouvoirs locaux

Dans ce cadre, le rôle du Département est, de manière transversale et en collaboration constante avec les services provinciaux concernés :

- d'être l'interlocuteur privilégié et le centralisateur des demandes des pouvoirs locaux ;
- d'être le relais entre l'ensemble des services provinciaux et les pouvoirs locaux ;
- d'assurer un rôle de coordination dans l'aide et le soutien que la Province apporte lors de la survenance de crises impactant les pouvoirs locaux (comme celles de la Covid-19, des inondations 2021, ou encore de l'hébergement de réfugiés fuyant les violences en Ukraine actuellement).

1.2. Sécurité civile

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon a émis le souhait de voir le niveau provincial s'impliquer davantage dans la compétence de la sécurité civile, notamment en prenant progressivement à sa charge une partie des dotations communales aux zones de secours, afin de soulager leurs dépenses.

Dans ce contexte, le Département est chargé de coordonner l'ensemble des aspects liés à cette réforme, tout en poursuivant les actions de mutualisation entre les zones entreprises via les 10% du Fonds des Provinces destinés à la sécurité civile (projets de mutualisation de services, logiciels de géolocalisation, géomatique...).

1.3. Ressources humaines

Le Département est composé comme suit :

- Deux Premiers Attachés à titre contractuel et à temps plein, responsables du Département ;
- Un Premier Attaché à titre contractuel et à temps plein ;
- Une Attachée – géographe à titre contractuel et à 4/5^e temps ;
- Une Cheffe de bureau à titre définitif et à temps plein ;
- Un Employé d'administration à titre contractuel et à temps plein ;
- Une Employée d'administration à titre contractuel et à 4/5^e temps ;
- Un Assistant social à titre contractuel et à temps plein ;
- Un Major détaché à mi-temps de la zone de secours 2 IILE.

Le présent rapport d'activités va parcourir les différentes missions et actions réalisées par le Département au cours de l'année 2022.

2. La Sécurité civile

Depuis 2015, la Province de Liège se positionne comme un acteur de plus en plus impliqué en matière de sécurité civile. Au cours de la législature 2012-2018, la Province a doté les services d'incendie en matériel ou en infrastructures, a contribué à l'étude approfondie de l'impact de la réforme de la sécurité civile sur les communes et a posé les bases d'une concertation et d'une collaboration rapprochée avec les six zones de secours de son territoire pour développer des projets permettant d'optimiser l'efficacité du service aux citoyens.

La présente législature qui s'est ouverte en 2018 est véritablement charnière pour l'implication provinciale dans la Sécurité civile, suite à la volonté du Gouvernement wallon de voir les entités provinciales reprendre progressivement à leur charge une partie des dotations communales aux zones de secours. La sécurité civile s'est donc retrouvée au cœur d'un déploiement provincial sur une nouvelle compétence à part entière.

L'année 2021 avait été consacrée à intégrer et opérationnaliser la gestion de cette « nouvelle » compétence tant au sein de l'Institution provinciale que vis-à-vis des zones de secours elles-mêmes.

Fort du travail réalisé, l'année 2022 a permis au Département de s'impliquer plus avant dans la préparation et dans le contenu des différentes réunions des instances zonales auxquelles siègent désormais un représentant provincial.

2022 a également vu établir une lettre de mission « mutualisation », véritable colonne vertébrale des thématiques ou actions à entreprendre afin de tendre vers des fonctionnements zonaux plus homogènes et des économies d'échelles.

2.1. Les conventions entre la Province de Liège et les zones de secours

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon a émis le souhait de voir le niveau provincial s'impliquer davantage dans la compétence de la sécurité civile, notamment en reprenant progressivement à sa charge d'ici à 2024 une partie des dotations communales aux zones de secours.

Cette volonté s'est exprimée au travers des décisions du Gouvernement wallon du 14 mai et du 9 juillet 2020.

Plus spécifiquement, la Circulaire du ministre des Pouvoirs Locaux du 3 septembre 2021 a fixé en numéraire les montants correspondant à la reprise des dotations communales par les Provinces pour les années 2021 – 2024.

Cette décision du Gouvernement wallon ne s'appliquant qu'aux zones de secours francophones, dans un souci d'équité entre l'ensemble des citoyens de son territoire et de l'ensemble des zones de secours qui la compose, la Province de Liège a décidé d'octroyer une dotation à la Zone de secours 6 – DG selon le même mécanisme que celui appliqué par la Wallonie dans la fixation des dotations provinciales aux zones de secours francophones.

Concrètement, l'impact pour la Province de Liège pour cette période est de :

	2021	2022	2023	2024
Province de Liège	19.767.833,66 €	27.018.038,90 €	34.470.946,88 €	41.670.489,01 €

La trajectoire budgétaire établie, un projet de convention visant à structurer et clarifier la collaboration entre la Province et chacune des zones de secours a été élaborée par le Département.

Ces conventions ont permis principalement de :

- figer les montants des dotations provinciales aux zones de secours jusqu'en 2024 ;
- établir des balises pour que l'utilisation des 10% du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile soient consacrés à des projets de mutualisation de services et de moyens entre les zones de secours ;
- confirmer la représentation provinciale au sein des instances zonales.

Ces conventions ont été validées par le Conseil provincial du 16 décembre 2021 et sont aujourd'hui signées par les six zones de secours du territoire.

Dans ce cadre, en 2022, la Province de Liège a donc octroyé aux zones de secours :

	Dotation 2022
Zone de secours 1 Hesbaye	1.015.803,63 €
Zone de secours 2 IILE	16.342.862,59 €
Zone de secours 3 HEMECO	2.611.090,35 €
Zone de secours 4 VHP	5.250.317,89 €
Zone de secours 5 WAL	1.020.371,03 €
Zone de secours 6 DG	777.593,41 €
Total	27.018.038,90 €

2.2. Les 10% du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile

L'article L.2233-5 1^{er} du CDLD prévoit que « chaque Province affecte et verse aux Communes, dans le courant de l'exercice concerné, un montant d'au minimum 10 % du Fonds des Provinces pour la prise en charge des dépenses nouvelles financées par les Communes suite à la mise en place des zones de secours. »

Cette année le montant correspondant est de 3.271.046 €.

Concernant la valorisation de cette somme, la Province, dans le cadre des conventions qui la lie aux zones de secours, s'est engagée :

« ... dans le cadre de la mise en œuvre de l'article L2233-5 du Code de la Démocratie locale impliquant l'affectation de 10% du Fonds des Provinces à la sécurité civile, complémentarément à la dotation annuelle provinciale susvisée à l'article 4, la Province de Liège soutiendra les projets proposés par les Zones qui contribuent à renforcer la mutualisation et les synergies entre au moins deux des six zones de secours.

L'éventuel solde sera reversé aux zones, selon la clé de répartition de la dotation fédérale, endéans le 31 décembre de l'année budgétaire en cours. »

Dans ce cadre, la Province entend valoriser toute une série de frais récurrents liés aux logiciels de géolocalisation, le coût salarial du personnel provincial du Département et de l'école du Feu qui consacrent leur temps de travail à la sécurité civile et les projets de mutualisations supra-zonaux.

2.2.1. Les frais récurrents liés aux logiciels de géolocalisation fournis aux zones de secours en 2022

Depuis plusieurs années, la Province entend équiper l'ensemble des zones de secours de son territoire d'outils de géolocalisation pour leurs véhicules d'intervention, des Pagers nécessaires au rappel des pompiers, etc.

Concrètement, il s'agit de financer l'acquisition de matériel GPS et des logiciels nécessaires au fonctionnement des outils de géolocalisation.

Dans ce cadre, en 2022, c'est un montant de 178.693,01 € qui a été consacré à ce service.

2.2.2. Valorisation de personnel provincial au profit des zones

Tant au sein de notre Département qu'à l'école du Feu provinciale, nombre d'agents sont aujourd'hui consacrés à la gestion de cette compétence. Dans ce cadre, c'est 755.030,76 € de traitement correspondant au travail de 15 agents qui ont été valorisés dans le cadre des 10% du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile.

2.2.3. Les frais liés aux projets de mutualisation des zones de secours

- Depuis 2016, la Province de Liège s'est engagée dans l'accompagnement à la mise en place d'un système de dispatching commun aux six zones de secours. Dans ce cadre, la Province prenait à sa charge, via les 10% du Fonds des Provinces, les coûts inhérents aux logiciels de dispatching jusqu'à la mise en œuvre du « projet commun ».
- Si ce projet « commun » est aujourd'hui postposé, il convient néanmoins de constater que les zones 2 et 3 d'une part et 4 et 5 d'autre part ont avancé dans la mutualisation de leurs services de dispatching. Il convient donc de maintenir la prise en charge provinciale via le Fonds des Provinces.
- Dans un souci d'équité, pour 2022, nous avons pris en charge sur le même modus operandi que les années précédentes les frais de dispatching de la zone 1. Dès lors, les frais de dispatching 2022, liés aux coûts des logiciels d'alerte, pour les différentes zones de secours se présentent comme suit :

Zone de secours	Frais dispatching 2022
Zone 1 – Hesbaye	16.905,36 €
Zone 2 – ILE	245.481,12 €
Zone 3 – Hesbaye-Meuse-Condroz	8.706,07 €
Zone 4 – Vesdre-Hoëgne & Plateau	192.020,29 €
Zone 5 – Warche-Ambève-Lienne	132.072,72 €
Total	595.185,56 €

2.2.4. L'étude SPI relative à l'état sanitaire et la géolocalisation des postes de secours et d'intervention

La SPI, sur impulsion de la Province, a réalisé une étude portant sur la géolocalisation des casernes actuelles et leur taux de couverture théorique. En collaboration avec la Direction Générale des Infrastructures et du Développement Durable, elle a également réalisé un inventaire de l'état de santé des bâtiments afin d'objectiver les besoins d'investissement en infrastructures des zones.

Cette étude étant de nature à apporter une vision suprazonale de la gestion des infrastructures, nous avons valorisé le travail provincial réalisé par la DGIDD, à savoir :

Valorisation du personnel de la DGIDD mobilisé	28.797,37 €
TOTAL	28.797,37 €

2.2.5. La répartition du solde

Conformément à la convention qui lie la Province aux zones de secours, il est convenu de répartir le solde des 10% du Fonds des Provinces entre les cinq zones francophones en appliquant les critères fédéraux établis par le SPF Intérieur.

Dès lors, le solde de 1.713.339,30 € est réparti comme suit :

- 135.213,17 € en faveur de la ZS 1 – Hesbaye ;
- 857.478,95 € en faveur de la ZS 2 – IILE ;
- 194.451,36 € en faveur de la ZS 3 – Hesbaye-Meuse-Condroz ;
- 400.932,95 € en faveur de la ZS 4 – Vesdre-Hoëgne & Plateau ;
- 125.262,86 € en faveur de la ZS 5 – Warche-Amblève-Lienne.

2.3. La lettre de mission « mutualisation »

La volonté du Collège provincial est de renforcer les mutualisations des services et missions entre les zones de secours du territoire provincial sur base volontaire de leur part. Pour ce faire, outre le levier financier via les 10% du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile et inscrit dans les conventions de collaboration entre la Province et les zones, celles-ci doivent définir ce qu'elles veulent réaliser ensemble et avec le soutien de l'Institution provinciale.

Dès lors, afin de cadrer les futurs projets de mutualisation, un projet de lettre de mission pluriannuelle avec des objectifs définis a été élaboré.

2.4. Représentation provinciale dans les instances zonales

Conformément à l'article 24 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, l'octroi d'une dotation provinciale aux zones de secours donne l'opportunité à la Province d'être représentée dans les instances zonales tel que cela a été confirmé dans la convention entre la Province de Liège et les zones de secours.

Dans ce cadre, ont siégé en 2022 comme représentants provinciaux :

Zone de secours 1 HESBAYE	Jean-Claude JADOT
Zone de secours 2 IILE-SRI	Luc GILLARD et Katty FIRQUET
Zone de secours 3 HEMECO	Muriel BRODURE
Zone de secours 4 VHP	Claude KLENKENBERG
Zone de secours 5 WAL	André DENIS
Zone de secours 6 DG	Alfred OSSEMANN

2.5. Le travail géomatique au service des zones de secours

Le Département possède dans son équipe un géographe dont le travail consiste à réaliser des développements géomatiques pour le compte des six zones de secours.

Plus spécifiquement, dans ce cadre, le travail réalisé cette année :

- travail d'acquisition et de mise en forme de données cartographiques utiles aux zones de secours ;
- mise à disposition et gestion d'un Géoportail à destination des zones de secours, ainsi que gestion des contacts avec le fournisseur belge ;
- suivi (personne de contact) et amélioration continue de l'outil cartographique GIG dédié aux zones de secours ;
- traitement de demandes spécifiques émanant des zones de secours et d'autres acteurs comme le service PLANU du Gouverneur ;
- support et coaching cartographiques à l'attention des zones de secours ;

Plus précisément, le portail GIG et notre Géoportail sont les deux outils cartographiques mis à disposition des zones de secours par la Province. Ils sont compatibles, mais ont des objectifs opérationnels différents.

L'avantage premier du GIG est la quantité et la qualité des données qu'il contient. Après l'adaptation à l'usage spécifique des zones de secours du mois de juin 2018, on y trouve les informations utiles à un usage de tous les jours (dispatching...), avec quelques fonctionnalités d'interrogation et d'interprétation des données spatiales. Les données y sont mises à jour régulièrement, soit directement par le fournisseur de données (SPW, SWDE, etc.), soit par le Département. Une nouvelle version du GIG, améliorée et également utilisée par la plupart des communes de la province, est en développement et devrait être disponible courant 2023.

Quant au Géoportail, il est à disposition des zones de secours depuis le mois de septembre 2018. Il s'agit d'un outil plus flexible et donc idéal pour le partage de données ou d'analyses à utilité plus ponctuelle. En effet, notre Géoportail permet la création d'applications web configurables. Ainsi, pour chaque demande, chaque

analyse, chaque événement (exemple : les Ardentes, le marché de Noël), il est possible de créer une petite application ergonomique incorporant des fonctionnalités choisies au cas par cas.

Comme chaque année, certaines données ont été mises à jour ou ajoutées dans la bibliothèque du portail. En outre, le portail contient déjà tout un catalogue de données accessibles via la Bibliothèque d'ESRI.

La page d'accueil du portail a été remodelée et propose un accès direct à plusieurs applications cartographiques. Cette page d'accueil est structurée comme suit :

- Encodage : applications permettant la création et la mise à jour de données telles que les obstructions de la voie publique, ainsi que des relevés directement sur le terrain (application destinée aux plongeurs) ;
- Analyse des risques : applications en lien avec l'analyse des risques (données cartographiques utiles, analyse de zones de desserte des postes de secours, inondations de juillet 2021...) ;
- Demandes spécifiques des zones : applications permettant à l'utilisateur de consulter le résultat des analyses spatiales (cartographiques) qu'il a demandées. Ces demandes sont très variées. Il peut notamment s'agir :
 - de cartographie simple – visualisation : par exemple, la carte qui localise les dossiers de prévention, avec accès direct aux documents joints (PDF, photo ou autre) ;
 - d'analyses complexes de données (densité, statistiques, etc.) et comparaisons de plusieurs types de données ;
 - de zones de desserte et secteurs d'influences : délais de déplacement depuis ou vers un ou plusieurs postes de secours ; pourcentage de la population ou d'autres éléments se trouvant à l'intérieur de ces zones (ex. : population domiciliée à moins de 10 minutes d'un poste) ; simulation pour repérer le meilleur emplacement pour un nouveau poste ;
 - d'applications de gestion de crise : accès en visualisation et temps réel à l'information cartographique utile à la gestion de crise et possibilité d'encoder directement sur la carte les moyens déployés, puis de tirer les enseignements de l'évènement pour améliorer les procédures (via un Dashboard).

3. L'action provinciale suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021

Le 14 juillet 2021, des inondations sans précédent frappaient notre pays de plein fouet et la province de Liège en a payé le plus lourd tribut.

Dès les premiers instants, l'Institution provinciale a mobilisé l'ensemble de ses services afin de venir en aide et de soutenir le plus efficacement possible les citoyens et les communes durement touchés lors de cette crise historique.

Les efforts d'intervention de la Province de Liège qui ont été présentés dans le rapport d'activité 2021 ont bien entendu été poursuivis tout au long de l'année 2022. En effet, bon nombre d'acteurs locaux nécessitent encore de l'assistance.

Leurs besoins restent immenses et dans la continuité de son action dès le début de la crise, la Province a poursuivi la mobilisation de ses moyens au profit des communes sinistrées.

Forte de sa fructueuse collaboration avec les acteurs locaux et supracommunaux, le Gouvernement wallon et le Commissariat spécial à la Reconstruction, la Province de Liège n'a eu de cesse de rester à l'écoute et au service des communes sinistrées afin de leur venir en aide. C'est ainsi que des mises à disposition gratuites de personnel provincial pour de l'aide administrative ont perduré dans bon nombre de communes demandeuses, de même que toute une série de services en matière de travaux, de culture ou encore de sport.

En outre, la dotation régionale que le Gouvernement wallon a confiée à la Province de Liège (2.000.000 €), destinée à remettre en état de fonctionner les administrations touchées et à venir en aide à une série d'opérateurs supracommunaux, a été intégralement répartie.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'inventaire de ces soutiens en 2022, en distinguant les actions entreprises sur fonds propres de celles réalisées par le biais de la dotation régionale.

3.1. Aides directes aux communes

Missions/projets	Dotations régionale (A)	Fonds propres
AYWAILLE		
Mise à disposition du Hall Omnisport de l'IPÉA de la Reid pour le club de basketball « Basket Aywaille 4A » du 1 ^{er} Janvier au 31 janvier 2022.		Infrastructure provinciale mise à disposition : 1.120,56 €
Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables de 2 ^e catégorie –réalisation de travaux spécifiques de dégagement d'une canalisation mis en œuvre en urgence sur le ruisseau « Fond de Harzé »		Direction générale Infrastructures et Développement durable - Service des Cours d'eau : 73.222,55 €
CHAUDFONTAINE		
Mise à disposition d'1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour des missions d'aide administrative générale, aide au logement des citoyens sinistrés, aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités »		De janvier à avril 2022 : 28.483,04 €.
Le ruisseau du Géloury - travaux nécessaires à la maîtrise optimale du ruisseau		Dossier en cours au sein de la Direction générale Infrastructures et Développement durable
Rénovation du Parc de Hauster		Un architecte provincial est chargé de suivre ce dossier : 1.202,07 €
Mobilité douce entre Chaudfontaine et Trooz		Dossier en cours géré au sein de la Direction générale Infrastructures et Développement durable
COMBLAIN-AU-PONT		
Mise à disposition d'1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De janvier à avril 2022 : 19.492,60 €
ESNEUX		
Mise à disposition d'un agent à 4/5 ^e temps jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De janvier à avril 2022 : 12.965,73 €
Prise en charge des frais divers : engagement de personnel, location de matériel	120.000 €	
HAMOIR		
Mise à disposition d'1 agent à 1/5 ^e temps jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De janvier à avril 2022 : 3.241,43 €

LIMBOURG		
Mises à disposition d'un agent à temps plein et d'un agent 2 jours par semaine jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités »		De janvier à avril 2022 : 36.914,72 €
Aide au relogement des citoyens sinistrés : mise à disposition d'un agent à temps plein au CPAS jusqu'au 30 avril 2022		De janvier à avril 2022 : 17.996,60 €
Aide administrative générale et gestion de projets : mise à disposition d'un agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022		De janvier à avril 2022 : 20.647,64 €
Aide à la reconstruction : mise à disposition d'un agent technique 2/3 jours par semaine		De janvier à décembre 2022 : 35.155,58 €
Gestion de projet : Mise à disposition d'un agent à temps plein		De janvier à décembre 2022 : 53.567,03 €
Prise en charge du coût de location de 3 containers administratifs pendant 1 an	8.100 €	
Prise en charge de la TVA sur la location des 3 containers.	2.268 €	
Prise en charge du coût de location de 3 containers supplémentaires pendant 1 an (à partir de juin 2022)	19.879,07 €	
Octroi d'une subvention concernant le financement de la location de chapiteaux destinés à accueillir divers événements culturels en 2023	25.000 €	
LIEGE		
Bibliothèque : création d'une halte du bibliobus à Angleur		Direction générale de la Culture
PEPINSTER		
Mise à disposition du Hall Omnisport de l'IPEA de la Reid (jusqu'au 31 janvier 2022) et de l'EP Verviers (RDC + Internat jusqu'au 30 avril 2022) pour le club de basket de Pepinster		Infrastructure provinciale mise à disposition : 1.701 €
Scannage des registres d'état civil	10.000,00 €	
Prise en charge des demandes en matériel pour le CPAS	135.564,76 €	
Prise en charge des demandes en matériel et en personnel pour la commune	167.381,40 €	
THEUX		
Mise à disposition du Hall omnisport de l'IPEA de la Reid pour les clubs de football en salle « MF Jusleville » et de volley « Volley Theux » jusqu'au 30 juin 2022		Mise à disposition d'infrastructures provinciales : 965,76 €
Scannage des registres d'état civil	10.000,00 €	

TROOZ		
Mise à disposition de 2 agents jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De janvier à avril 2022 : 24.370,08 €
Prolongation de la mise à disposition d'un agent pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés et d'aide administrative générale		De mai à décembre 2022 : 35.603,76 €
Mise à disposition d'un agent à temps plein au CPAS jusqu'au 30 juin 2022 pour l'aide au relogement des sinistrés		De janvier à juin 2022 : 29.802,84 €
Mise à disposition du Hall Omnisport de Micheroux pour le club de volley « Volley Trooz » et le club de Kung-fu « La Mante belge » jusqu'au 30 juin 2022		Infrastructure provinciale mise à disposition : 3.677,70 €
Bibliothèque : renforcement de la halte du bibliobus à Fraipont		Direction générale de la Culture
Travaux en urgence de réparation de la voirie rue de Gelivaux, d'aménagement du lit du ruisseau « Ry des Chenaux » et de stabilisation d'un mur de soutènement		Direction générale Infrastructures et Développement Durable : 472.735,48 €
Prise en charge de la location d'un module réfectoire pour le service travaux	168.200 €	
Prise en charge de factures relatives à la location de containers	32.670 €	
FERRIERES		
Réalisation d'un inventaire des désordres survenus sur l'entité de Ferrières (voiries et cours d'eau) et établissement d'un rapport par la DGIDD.		Direction générale Infrastructures et Développement durable : 4.672,30 €
VERVIERS		
Mise à disposition d'1 agent à temps plein jusqu'au 30 avril 2022 pour une mission d'aide aux citoyens sinistrés dans l'établissement de leurs dossiers « fonds régional des calamités » et d'aide administrative générale		De janvier à avril 2022 : 15.933,76 €
Musées de Verviers – Prêt de matériel de conservation et Frais liés à l'utilisation de matériel pour le conditionnement des objets		Direction générale de la Culture : 4.000 €
Prise en charge du coût d'un architecte, pour une durée d'un an	80.000 €	
EUPEN		
Prise en charge des frais supplémentaires nécessaires au maintien du bon fonctionnement de l'administration communale	62.771,64 €	
Sous-totaux	841.834,87 € (A)	Valorisation du Personnel – 335.376,88 € Valorisation des mises à disposition d'infrastructures sportives et touristiques – 7.465,02 € Prêt de matériel – 4.000 € Inventaire voiries et bâtiments – 4.672,30 € Cours d'eau « Ry des Chenaux » + « Fond de Harzé » - 545.958,03 €

3.2. Opérateur subventionné via la dotation régionale pour des missions spécifiques à destination des communes sinistrées

À la date du 31 décembre 2022, la consommation de la dotation régionale de 2 millions d'euros octroyée à la Province de Liège aux fins d'assurer la prise en charge de toute dépense utile à la gestion de crise et à la reconstruction suite aux inondations est de :

Opérateur	Objet	Montant octroyé via la dotation régionale (B)
SPI	Subside pour frais de personnel AMO	300.000 €
	Sous- total	300.000 €

2022	
Aides directes aux communes (A)	841.834,87 €
Aides aux opérateurs supra-locaux (B)	300.000,00 €
Total 2022	1.141.834,87 €

4. L'action provinciale dans le cadre de la crise ukrainienne

4.1. Contexte et enjeux

Le conflit se déroulant en Ukraine entraîne dans le monde entier, et particulièrement en Europe, des conséquences majeures à plusieurs titres : au niveau économique, au niveau sécuritaire et surtout au niveau humanitaire.

Aucun État européen n'est épargné, et tous les niveaux de pouvoir ont un rôle à jouer dans cette crise mondiale qui frappe le peuple ukrainien de plein fouet.

Rapidement, la solidarité s'est organisée via des initiatives publiques et privées. Les défis sont immenses et multiples et le plus colossal concerne certainement l'accueil de centaines de milliers de réfugiés ukrainiens ayant fui la terreur.

Le 7 mars 2022, l'Union européenne a activé la directive relative à la « protection temporaire » pour venir en aide rapidement aux personnes fuyant la guerre en Ukraine. La durée de principe de la protection temporaire est d'une année, mais le 10 octobre dernier, celle-ci a été prolongée jusqu'à mars 2024 au moins.

La prise en charge d'urgence des réfugiés relève des compétences de l'État fédéral, et des communes par le biais de Fedasil. Par contre, il revient aux entités fédérées, en collaboration avec les Provinces et les Communes, de solutionner la question de l'hébergement durable. Dans ce cadre, la Wallonie mobilise l'ensemble des forces vives compétentes afin d'assumer pleinement son devoir.

Sans préjudice de leurs autres prérogatives fédérales, les Gouverneurs wallons ont été mandatés par lettre de mission du Gouvernement wallon, notamment pour le recensement, la mobilisation et la contractualisa-

tion d'hébergements collectifs publics, associatifs et privés aux fins de l'hébergement des ressortissants ukrainiens.

L'objectif de la Wallonie est de mettre à disposition 7.000 places pérennes et durables au profit des réfugiés ukrainiens au sein de centres d'hébergements collectifs.

Dans ce cadre, le Gouverneur de la province de Liège s'est tourné vers l'Institution provinciale afin qu'elle évalue la possibilité de mettre à disposition plusieurs de ses infrastructures d'accueil collectif pour répondre aux besoins de logements des réfugiés ukrainiens.

4.2. Collecte de données et offre de service

Le 15 mars 2022, le Collège provincial a chargé le Département des Relations avec les territoires, les villes et les communes de centraliser les différentes aides que notre Institution est en mesure de fournir à court, moyen voire long terme aux populations concernées par la crise ukrainienne, et ce en pleine collaboration avec nos différentes directions générales.

Une liste des infrastructures provinciales susceptibles d'héberger des ressortissants ukrainiens, ainsi que leur capacité maximale d'accueil a donc été élaborée et transmise le 17 mars 2022 au Gouverneur et au ministre wallon du Logement. Y figuraient les bâtiments suivants : les 9 internats provinciaux, le CREF, le Château de Harzé, les Domaines de Palogne et de Wégimont et l'Espace Belvaux.

4.3. L'Internat de Hesbaye

C'est finalement le 30 juin 2022 que le Collège provincial a, en concertation avec Monsieur le Gouverneur de la province, tout d'abord proposé la mise à disposition de 80 places à l'Internat provincial de Hesbaye, sis rue de Huy 123 à 4300 Waremme.

Il s'agissait dans un premier temps de répondre à un besoin urgent de logement à très court terme pendant l'été, la Wallonie craignant que de nombreux réfugiés hébergés chez des particuliers ne se retrouvent sans logement en raison du départ en vacances de ces derniers.

L'internat a donc été mis à disposition dès le 15 juillet et jusqu'au 15 août par le biais d'une convention conclue entre la Province et la Wallonie, cette dernière s'engageant à prendre en charge l'ensemble des frais y afférents, les personnes hébergées devant s'acquitter d'un loyer qu'elles paient au Fonds du Logement de Wallonie.

Un agent provincial a été désigné en tant que coordinateur opérationnel, un assistant social a été engagé et du personnel provincial a assuré l'entretien du site.

L'internat n'a cela dit accueilli que 6 personnes à partir du 28 juillet, les communes et CPAS chargés de transmettre les données aux services du Gouverneur n'ayant finalement que peu sollicité ceux-ci.

4.4. L'Espace Belvaux

Dès le 16 août 2022, c'est à l'Espace Belvaux (sis rue Belvaux 189 à 4030 Liège) que le Collège provincial a proposé d'accueillir les réfugiés ukrainiens, l'internat devant être rendu disponible pour la rentrée scolaire.

Une première convention pour une mise à disposition de 4 mois a été signée, jusqu'au 16 décembre 2022. Celle-ci a été prolongée pour une nouvelle période de 4 mois, du 17 décembre 2022 au 17 avril 2023.

Le site propose 50 places réparties dans 20 chambres. Le principe adopté a été de privilégier les unités familiales par chambre afin de préserver un minimum d'intimité à chaque famille et personne.

Les tensions sociales sont ainsi minimisées, chacun ayant l'occasion de se retirer dans sa partie privée en cas de besoin.

Le réfectoire, la cuisine et l'espace TV restent des lieux où l'échange est possible.

En respect de la convention passée avec la Wallonie, les réfugiés ne possédant pas de revenus (aide sociale essentiellement) peuvent éventuellement être accueillis, mais doivent trouver des solutions pour leurs besoins de première nécessité tels que produits, vêtements et nourriture.

En moyenne, 30 personnes occupent l'Espace Belvaux depuis le 16 août dernier. À la date du 16 décembre, 50 personnes ont été accueillies et 18 en sont reparties après un séjour oscillant entre 6 et 94 nuitées.

Le personnel provincial sur place est composé d'une coordinatrice opérationnelle, d'un assistant social et de trois agents d'entretien. Un traducteur provincial prête main forte environ trois demi-journées par semaine pour les accueils, lors de certains entretiens.

Outre l'hébergement en tant que tel, l'équipe provinciale sur le site organise l'accueil de sorte que les réfugiés puissent être accompagnés au mieux dans leurs différentes démarches telles que la recherche d'un logement et d'un travail, les relations avec le CPAS de Liège, l'accès aux soins, le suivi psychosocial, la scolarisation des enfants ou encore les cours de français langue étrangère.

4.5. La société Profirst

La Wallonie a lancé en juillet et attribué en septembre 2022 un marché public de services ayant pour objet l'encadrement des réfugiés ukrainiens accueillis au sein d'hébergements collectifs sur le territoire wallon.

En lançant ce marché, la Wallonie a souhaité désigner un prestataire par province, chargé de coordonner et d'organiser l'ouverture et le fonctionnement des centres d'hébergement collectifs ayant fait l'objet d'une contractualisation par les Gouverneurs.

Les types de prestations à réaliser sont variables d'un hébergement à l'autre, et en aucun cas ne sont visés la mise à disposition des bâtiments, ni leur coût de mise à disposition.

Les missions se concentrent sur l'ouverture, en collaboration avec les services des Gouverneurs, d'hébergements collectifs pour l'accueil, la gestion et le fonctionnement (entre autres : aménagement des lieux, matériel et consommables, staffing...).

Néanmoins, il est important de mentionner que ces missions sont remplies en fonction des besoins non encore rencontrés dans les centres déjà ouverts, dans une perspective d'harmonisation du fonctionnement des centres en Wallonie.

C'est finalement la société PROFIRST qui a été sélectionnée en septembre, et ce pour les 5 lots (les 5 provinces). Spécialisée dans l'événementiel, cette société est basée en Belgique (Bruxelles et Rixensart), en France (Paris) et au Royaume-Uni (Londres).

Notre Département a rencontré cette société au sein de l'Espace Belvaux le 20 septembre dernier afin de cerner les besoins complémentaires à y rencontrer, en analysant l'offre actuelle de la Province vis-à-vis des missions dévolues à Profirst par la Wallonie.

Une considération est importante à relever : ces prestations complémentaires n'ont aucun impact financier pour la Province, tout est pris en charge par la Wallonie, de l'engagement de personnel supplémentaire à l'achat de matériel.

Outre du matériel de cuisine (taques, hottes, frigos, congélateurs, kits de cuisine...) et d'entretien (machines à lessiver, séchoirs, fers à repasser...), Profirst a engagé une traductrice qui accompagne les personnes hébergées dans leurs démarches, et qui assure quelques animations. Un éducateur et/ou un assistant social sont attendus pour le début de l'année 2023.

4.6. Le Domaine provincial de Wégimont

Lors de sa séance du 30 juin dernier, le Collège provincial avait, outre les mises à disposition de l'Internat de Hesbaye et de l'Espace Belvaux, ouvert la possibilité de proposer 22 lits supplémentaires au sein du Domaine provincial de Wégimont (sis Chaussée de Wégimont 76 à 4630 Soumagne) sur les 122 disponibles au total.

En novembre dernier, la Wallonie, par l'intermédiaire des services de Monsieur le Gouverneur, a sollicité l'institution provinciale pour activer ces lits via une nouvelle convention.

L'ensemble du travail préparatoire relatif à cette mise à disposition a donc été réalisé par le Département, en pleine collaboration avec le Domaine et les Services du Gouverneur, dans le but de pouvoir démarrer l'hébergement le 17 décembre 2022, et ce jusqu'au 17 avril 2023.

Néanmoins, par courriel du 21 décembre 2022, les services du Gouverneur ont fait savoir au Département que la Wallonie renonçait finalement à l'activation des 22 lits prévus au Domaine provincial de Wégimont.

5. Supracommunalité et Liège Europe Métropole

Les activités du Département sont très variées et évoluent, pour partie, en fonction des besoins exprimés par les territoires, les villes et les communes.

Par ailleurs, l'équipe se trouve au cœur des relations avec les différents organes de la supracommunalité que sont les différentes conférences territoriales (Liège Europe Métropole, Liège Métropole, Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye, Région de Verviers et Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones).

Plus spécifiquement, les liens entre la Province de Liège et l'ASBL Liège Europe Métropole sont très étroits pour sa gestion ou encore pour ce qui concerne l'utilisation des 10% du Fonds des Provinces dédiés à la supracommunalité.

5.1. Centrale d'achat provinciale

Le Département assure le relais entre les services provinciaux qui en font la demande et les communes, CPAS, intercommunales, zones de police, zones de secours, régies communales et provinciales autonomes, personnes morales de droit public, personnes morales de droit privé (ASBL et fondations) ayant conclu un contrat de gestion avec la Province de Liège pour ce qui concerne la Centrale d'achat provinciale.

De même, elle est un point de contact pour ces derniers et assure le relais des demandes vers les services concernés.

5.2. Les organes de la supracommunalité

5.2.1. Les conférences territoriales

Les conférences territoriales que sont Liège Métropole, la Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye, Région de Verviers et la Conférence des Bourgmestres germanophones ont signé un contrat de gestion avec la Province de Liège.

Le Département suit donc leur activité tout au long de l'année et s'assure de la bonne application dudit contrat de gestion. Cela se traduit par une évaluation annuelle effectuée sur base des documents à fournir à la même fréquence par les conférences territoriales et mieux déterminés dans le contrat et son annexe. Cette évaluation est soumise à validation du Conseil provincial.

Par le biais de ce contrat, la Province participe au financement annuel des conférences d'arrondissement pour leur fonctionnement et pour leur permettre de remplir leurs tâches de service public visées par le contrat. En 2022, les 4 conférences ont reçu un total de 138.716,25 € répartis comme suit (0,125 €/habitant/an) :

- Liège Métropole : 77.941,75 € ;
- Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye : 24.738,50 € ;
- Région de Verviers : 26.215,75 € ;
- Conférence des Bourgmestres des communes germanophones (Konferenz der Bürgermeister der Deutschsprachigen Gemeinden Belgiens) : 9.820,25 €.

5.2.2. Liège Europe Métropole ASBL

Le Département des Relations avec les territoires, les villes et les communes participe quotidiennement à la gestion administrative de l'ASBL Liège Europe Métropole (LEM).

De même, le Département assure les tâches administratives de l'ASBL (par exemple le secrétariat, la gestion du personnel et des comptes...), l'organisation des réunions de l'ASBL dont celles du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale (modalités pratiques, envoi des invitations, rédaction des procès-verbaux) et la préparation des dossiers qui y sont présentés (subsidés pour les projets supracommunaux, budgets et comptes, rapport d'activités...).

Les agents sont amenés à participer à des réunions relatives aux projets européens dans lesquels la Province de Liège est impliquée au travers de LEM.

Comme pour les conférences territoriales, une évaluation annuelle est réalisée et soumise au Conseil provincial, sur base des documents fournis par l'ASBL et mieux déterminés dans le contrat et son annexe.

Liquidation de l'ASBL

Pour rappel, en sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil d'administration de Liège Europe Métropole prenait plusieurs décisions quant à l'avenir de l'ASBL, et ce en raison de divers facteurs tels que la contrainte financière importante subie par la Province et relative à la prise en charge d'une partie des coûts de fonctionnement des zones de secours, la réorganisation et la réorientation des missions et services de la Province de Liège.

C'est ainsi qu'il décidait :

- de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de se prononcer en faveur de la dissolution de l'association avec désignation immédiate d'un liquidateur chargé de procéder à sa liquidation ;
- d'entamer les démarches afin de mettre un terme à la relation contractuelle liant l'ASBL LEM à ses travailleurs.

Dans ce cadre, le Département a assuré le suivi des décisions prises par le Conseil d'administration, à savoir :

- mettre fin aux contrats des 5 agents de l'ASBL, le dernier ayant quitté ses fonctions en juin 2022 ;
- le lancement d'un marché de service pour la désignation du liquidateur ;
- la préparation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 5 octobre 2022 et qui a :
 - acté la dissolution de l'ASBL ;
 - désigné le liquidateur à savoir Maître Thierry CAVENAILE et son associé Maître François LIGOT ;
 - spécifié les pouvoirs du liquidateur qui sont :
 1. faire un inventaire de l'actif et du passif de l'ASBL ;
 2. le cas échéant, réaliser les actifs de l'association ;
 3. payer les dettes éventuelles de l'ASBL, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et en respectant l'égalité de traitement des créanciers dans le paiement des dettes de l'association ;
 4. récupérer les éventuelles créances ;
 5. déterminer l'actif net et procéder à son affectation conformément à la décision de l'assemblée générale ;
 6. accomplir toute mission que lui serait confiée par l'Assemblée générale de dissolution ;
 7. faire rapport à l'Assemblée générale de liquidation ;
 8. poursuivre les actions menées par l'ASBL jusqu'à leur terme.

Il se fera accompagner dans ces tâches par un membre du Département des Relations avec les territoires, les villes et les communes.

- l'achèvement de l'octroi des subventions supracommunales qui avaient d'ores et déjà fait l'objet de promesses au sein des instances de LEM.

5.3. Le Schéma Provincial de Développement Territorial

Le Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) est le résultat d'un long processus de co-construction entamé en 2014. Il a été finalisé au cours de l'année 2019. Il se décline dans sa version finale en 5 axes de développement et de régénération du territoire :

- la transition écologique et énergétique ;
- l'urbanisme bas-carbone ;
- la régénération au service du développement économique ;
- la mobilité durable ;
- l'offre touristique.

Ces 5 axes avaient été validés par 82 communes de la province avec l'adoption d'un pacte pour la régénération du territoire en 2017.

74 communes ont actuellement adopté le SPDT.

La mise en œuvre concrète des conclusions du SPDT s'est traduite à divers endroits en 2022, à savoir :

1. la poursuite de la participation de la Province de Liège et de LEM aux projets européens « Wohnmonitor » et « EMR Connect » ;
2. les réflexions menées sur le thème de la Mobilité ;
3. des travaux permettant de démarrer la réalisation d'un master plan « Rives de Meuse ».

5.4. Les projets européens

La Province de Liège, à travers Liège Europe Métropole, est impliquée dans plusieurs projets européens :

5.4.1. Projet « EMR CONNECT »

Liège Europe Métropole (LEM) est engagée avec 13 autres partenaires dans le projet « EMR-Connect » financé par le programme INTERREG V-A EMR et dont l'objectif est de réduire les barrières à la mobilité transfrontalière en transport en commun.

Au niveau des activités dans le projet, les principaux objectifs que LEM s'était fixés ont été atteints, à savoir : faire sauter les freins à la mobilité transfrontalière où l'on combine vélo et transports en commun.

Dans ces circonstances et compte tenu de la dissolution de l'association, le rôle de LEM a été reconsidéré au sein du projet en adoptant le statut de partenaire « passif » afin d'une part de rencontrer les exigences administratives liées à la gestion d'un projet européen et d'autre part d'assurer la bonne clôture du projet au 30 juin 2023.

5.4.2. Projet « WOHPMONITOR EMR »

LEM est engagée, en tant que partenaire, dans un projet de coopération transfrontalière au sein du programme INTERREG V-A EMR. Ce projet intitulé « WOHPMONITOR EMR » a débuté en 2019 et s'est terminé le 31 décembre 2022.

Le consortium réunit 4 partenaires, avec comme Chef de file la Region Aachen Zweckverband :

- La Province du Limbourg néerlandais ;
- La Communauté germanophone ;
- Liège Europe Métropole.

Afin d'assurer la bonne gestion du projet jusqu'à son terme, il a été décidé de procéder au détachement d'un membre du Département à hauteur d'1/5^e de ses prestations. Pour ce faire, il a été convenu que la mise à disposition débute au 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

Pour rappel, ce projet a pour objectif principal de réaliser un observatoire du logement et de l'habitat transfrontalier dans l'Eurégio Meuse-Rhin. Il combine une analyse des marchés du logement transfrontalier au sens large et la mise sur pied d'un outil sous la forme d'un SIG (Système d'information géographique) accessible en ligne et reprenant les informations du logement sur une carte interactive.

Ce projet permet de disposer d'un Observatoire pour tout le territoire de la province de Liège et d'y intégrer les régions frontalières. Il met également à disposition des communes (et de chacun) un outil de représentation cartographique des dynamiques du logement particulièrement pertinent.

Deux séances de formation ont eu lieu en novembre. Ces séances avaient pour but de sensibiliser les utilisateurs finaux (les communes) au développement de l'application qui permet de consulter et de comparer différents indicateurs sur le logement, la population et autres avec une carte centrale facilitant la comparaison des données entre les différentes régions de l'EMR au fil des années.

L'évènement final du projet s'est déroulé, en ligne, le 1^{er} décembre 2022 et a réuni près de 140 participants issus de l'Eurégio Meuse-Rhin.

5.5. Le master plan « Rives de Meuse »

Pour rappel, en date du 15 décembre 2020, le Conseil d'administration de LEM approuvait le cahier des charges relatif à « la réalisation d'un master plan des rives de Meuse en province de Liège » et décidait de passer un marché en procédure négociée sans publication préalable.

L'objectif de ce projet est :

- de mettre en avant les atouts du territoire et affirmer l'identité de la vallée ;
- d'organiser le développement urbain autour du fleuve et de ses espaces ouverts ;
- de transformer les berges pour les rendre plus attractives ;
- d'apporter une réponse aux grands enjeux environnementaux.

Le marché a été attribué à la Société Michel Desvigne Paysagiste pour un montant de 135.500,00 euros HTVA, l'équipe de LEM étant chargée de l'exécution de celui-ci.

L'étude a dès lors été lancée en 2021.

C'est dans ce cadre qu'un atelier s'est déroulé le 9 novembre 2021 auquel les communes de Huy, Wanze, Amay, Saint-Georges-sur-Meuse, Engis, Flémalle, Seraing, Saint-Nicolas, Liège, Herstal, Oupeye, Visé, toutes concernées par le projet, ont été invitées. Seules les communes d'Oupeye, Amay et la Ville de Huy n'y étaient pas représentées.

Lors de cet atelier, trois grandes préoccupations sont ressorties, à savoir :

- redonner « vie » à la Meuse ;
- retrouver la Meuse ;
- reverdir le fond de vallée.

À la suite de ces ateliers, le Bureau d'étude a été chargé d'établir un rapport global pour la fin de l'année 2021 et de lancer, dès janvier 2022, l'élaboration de la charte paysagère.

La deuxième réunion du Comité de Pilotage du projet s'est tenue le mardi 7 juin 2022 en présence du bureau d'étude « Michel Desvigne Paysagiste » (et le sous-traitant E-BIOM) et des représentants d'une partie des communes impliquées dans le projet (Amay, Engis, Huy, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Saint-Georges, Visé).

Lors de cette réunion, le bureau d'étude a présenté les résultats de la phase 2 du projet dont l'objectif était de constituer un document de référence définissant une stratégie paysagère pour la vallée de la Meuse et mettant en évidence la structure verte et bleue du territoire. Il en ressort que la stratégie générale du master plan « Rives de Meuse » identifie les enjeux territoriaux suivants :

- redonner vie au fleuve et à ses abords
- créer un chapelet d'espaces verts dans la vallée
- désimperméabiliser les zones densément habitées
- investir les zones d'activité économique

Moyennant certaines corrections, les documents liés à la phase 2 avec la « Charpente paysagère » ont été livrés le vendredi 17 juin et toutes les communes participantes ont marqué leur accord, concrétisant ainsi la finalisation de la phase 2.

Néanmoins, compte tenu de la dissolution de l'association, il a été décidé que la relation contractuelle avec le bureau d'étude n'irait pas au-delà de la phase 2. La résiliation du contrat est en cours.

5.6. Mobilité

De manière générale, les priorités de Liège Europe Métropole et de la Province de Liège sur ce sujet découlent :

- des interpellations formulées par les élus communaux et provinciaux lors de la précédente législature ;
- des recommandations du Schéma Provincial de Développement Territorial et du Plan Provincial de Mobilité ;
- du bilan que l'on peut dresser à ce jour des actions engagées par la Province et par LEM autour de cette thématique, que ce soit à travers les projets européens, les subventions accordées pour des projets supracommunaux, le mémorandum adressé à la SNCB ou encore la mise en œuvre des parkings d'EcoVoiturage.

Les différentes priorités identifiées touchent le bus, le train, les pôles d'intermodalité, les réseaux structurants de mobilité douce, le réseau cyclable points-nœuds, le co-voiturage et les Centrales de mobilité. Elles partagent toutes comme point commun la province en tant qu'échelle pertinente ou en tant que niveau politique disposant d'un pouvoir d'action et d'influence.

Au cours de l'année 2022, en matière de mobilité douce, LEM a continué de mener sa réflexion coordonnée pour le maillage des infrastructures vertes du territoire de la province et à mettre son expertise à disposition des communes pour optimiser leurs actions en la matière. Un certain nombre de dossiers ont d'ailleurs encore bénéficié d'une subvention supracommunale (cfr. point 6 sur les « Subsidés pour les projets supracommunaux »).

Le travail de l'équipe de LEM s'est poursuivi en 2022 afin de compléter le réseau sur le reste du territoire provincial. Ce dernier compte 9.592 panneaux posés sur 58 communes. En 2022, les tracés balisés sont les suivants :

- connexion RAVeL L45 avec L47a
- connexion RAVeL L45 – pré-RAVeL L499
- connexion RAVeL Ourthe – Transferrusienne
- Liaison RAVeL Meuse – Hesbaye
- Liaison L47a – Vennbahn
- RAVeL L.39 EST
- mise à jour du balisage Vélotour dans les communes francophones (Plombières, Baelen, Welkenraedt et Malmedy) et germanophones (La Calamine et Saint-Vith)

En vue de poursuivre le balisage du réseau points-nœuds, d'organiser son entretien et de se doter d'un nouveau planificateur à l'usage des touristes, trois marchés publics sont en préparation pour un lancement en 2023.

Compte tenu de la dissolution de Liège Europe Métropole, les missions liées à la mobilité en général et au réseau points-nœuds en particulier ont été confiées à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

6. Les subsides pour les projets supracommunaux

L'intervention du Département se centre désormais sur le suivi des projets, dont la liquidation des subventions, le contrôle de l'utilisation de celles-ci, et l'obtention d'une promesse ferme pour ceux ayant fait l'objet d'une promesse de principe antérieurement.

Tout au long de l'année 2022, le Département a maintenu son implication dans les dossiers concernant les projets supracommunaux sélectionnés antérieurement par le Conseil provincial en vue de l'octroi de subsides dans le cadre du processus de sélection organisé par Liège Europe Métropole (LEM) et les conférences territoriales :

- pour la liquidation des subsides décidés en promesse ferme ;
- pour la bonne suite dans l'instruction des projets décidés en promesse de principe et leur aboutissement.

Ainsi, lors du Conseil provincial du 7 novembre 2022, les 6 dossiers suivants ont bénéficié d'une promesse ferme de subside pour un total de 1.608.097 euros, montant qui a donc été engagé à charge du budget provincial 2022.

6.1. Liaison de mobilité douce entre Visé et Berneau

Projet à réaliser sur le territoire de la Ville de Visé et de la commune de Dalhem pour lequel une promesse ferme de 217.000 euros a été actée.

Le projet consiste en la création d'une piste cyclo-piétonne sur la route de Berneau (N608) qui ne possède pas de trottoir.

L'intérêt de cette réalisation rencontre deux objectifs de supracommunalité :

- Relier le centre de Visé à Berneau où se trouve l'administration communale de Dalhem. Il s'agit donc d'un lien cyclo-pédestre entre deux communes de la province.
- Tisser un maillon entre plusieurs réseaux de voies lentes :
 - vers le RAVeL de Meuse sur Visé qui s'étend de Maastricht à Liège ;
 - vers le RAVeL du canal Albert qui relie la Flandre et la via Jecore qui relie la Basse-Meuse à partir de Haccourt (Oupeye) à Tongres ;
 - de Berneau où un premier RAVeL se dirige vers les Fourons et les Pays-Bas ;
 - de Berneau où un second RAVeL se dirige vers Blegny et Soumagne.

Le chaînon manquant pour interconnecter ces différents réseaux est la section entre Visé centre et Berneau.

6.2. Résidences d'artistes au C.W.A.C. La Châtaigneraie

Projet à réaliser sur le territoire de la Commune de Flémalle pour lequel une promesse ferme de 100.000 euros a été actée.

Le projet concerne la construction de deux résidences d'artistes dans le parc du Centre wallon d'Art contemporain La Châtaigneraie. Elles sont destinées à recevoir de 1 à 3 artistes. D'autres aménagements seront également utilisés par les stagiaires aux divers projets du C.W.A.C. ou le partenaire qui a sollicité l'occupation des résidences.

Le C.W.A.C. prend place dans le parcours touristique reliant le Prehistomuseum aux Cristalleries du Val Saint-Lambert, ce qui lui permet de rentrer dans la thématique du Tourisme culturel.

Cette vocation touristique et culturelle est appelée à se développer dans le cadre du PST communal via un parcours vélo prévu au départ de la gare de Flémalle-Haute.

Le rayonnement supracommunal est démontré au vu de la nature du centre.

6.3. La Passerelle - service résidentiel d'accueil

Projet à réaliser sur le territoire de la Ville de Hannut pour lequel une promesse ferme de 14.527,76 euros a été actée.

Le projet initial avait pour but de rénover l'ensemble de l'espace de vie de La Passerelle, qui accueille 10 personnes (service résidentiel de nuit pour personnes handicapées adultes), 15 autres personnes occupant des logements supervisés alentour.

Les travaux ont finalement été recentrés sur la rénovation de la cuisine (mobilier, électroménagers, mise aux normes de l'électricité) qui présentait un caractère urgent.

La Ville de Hannut est propriétaire du bâtiment. Un bail emphytéotique a été conclu avec l'ASBL pour une durée de 33 ans.

Il est à noter que le projet touche également un public originaire d'autres communes.

6.4. Aménagements touristiques sur le site de Banneux

Projet à réaliser sur le territoire de la Commune de Sprimont pour lequel une promesse ferme de 245.000 euros a été actée.

Les aménagements touristiques sur le site de Banneux Notre-Dame ont pour objectif de :

- pérenniser les activités économiques présentes sur le site de Banneux et, par la suite, les développer ;
- donner de la cohérence aux aménagements pour permettre à l'espace multifonctionnel de vivre et d'attirer les visiteurs ;
- harmoniser et restructurer les espaces publics et les articuler de façon adéquate avec les espaces privés ;
- intégrer les personnes à mobilité lente dans la réflexion ;
- et, enfin, développer l'infrastructure hôtelière.

Cela se concrétise par :

- l'acquisition et l'aménagement d'un local touristique au centre ;
- l'aménagement de terrains en voiries, en parkings (aussi pour vélos avec bornes de recharge) ;
- l'amélioration de la qualité de l'offre commerciale ;
- des aménagements divers (bornes incendie, clôtures, éclairage, plantations, verdurisation, bornes de recharge pour vélos à assistance électrique...);
- l'aménagement adéquat pour les PMR ;
- la structuration végétale des parkings avec espaces de détente et aires récréatives ;
- l'amélioration des parkings.

6.5. Rénovation du Téléphérique de Huy et infrastructures connexes dont l'Esplanade Batta

Projet à réaliser sur le territoire de la Ville de Huy pour lequel une promesse ferme de 1.000.000 euros a été actée.

Le téléphérique est l'élément structurant autour duquel les trois attractions touristiques les plus importantes de Huy vont se développer (la Meuse, le fort et le parc récréatif). Cependant, ses équipements sont obsolètes et mettent en péril la pérennité de son exploitation. Le projet prévoit une réhabilitation complète de l'infrastructure ainsi que l'aménagement d'un pôle de délasserment et d'événementiel en bord de Meuse.

Les objectifs poursuivis sont notamment :

- la restructuration complète de l'espace au profit des usagers faibles,
- la dynamisation de l'attractivité touristique générée par le téléphérique,
- l'aménagement d'espaces verts conviviaux et équipés de mobilier pour la détente,
- la liaison avec le RAVeL.

6.6. Restauration de la place Saint-Georges et bâtiments connexes

Projet à réaliser sur le territoire de la Ville de Limbourg pour lequel une promesse ferme de 31.569,07 euros a été actée.

Ce projet comprend le réaménagement de la place Saint-Georges en galets de Vesdre et du bâtiment de l'ARVO en point d'accueil et d'arrêt du Chemin des Ducs de Limbourg (Belgique/Allemagne/Pays-Bas).

La restauration du bâtiment de l'ARVO permet d'en faire un lieu d'accueil dans le cadre du Chemin des Ducs de Limbourg. Une information touristique y sera organisée ainsi qu'un musée sur l'histoire du Duché de Limbourg et des expositions diverses. Le musée se prolongera sur la Place Saint-Georges et ses abords avec une sorte de scénographie extérieure avec panneaux didactiques et éléments d'informations historiques.

Le site constitue une des deux étapes d'accueil sur le tracé du « Chemin des Ducs de Limbourg » qui traverse plusieurs communes belges, avant de rejoindre les Pays-Bas et l'Allemagne, inscrivant ainsi le projet à la fois sous l'angle du tourisme de nature et celui de la mobilité durable.

SUBVENTIONS INONDATIONS CONTROLÉES EN 2022

N° GED	Bénéficiaire (forme juridique et siège social)	Finalité de la subvention : Activité/projet (à préciser) ou subvention de fonctionnement	Montant de la subvention en espèces	Valorisation de la subvention en nature	Date ultime de production des justificatifs	Subvention en nature Attestation sur l'honneur reçue ? (si oui : v)	Subvention en espèces		Bénéfice (B) ou perte (P) constaté(e) sur l'exercice	Résultat du Contrôle (Positif ou Négatif)
							Activité/projet	Fonctionnement		
							Montant total des justificatifs de dépenses produits	Type de pièces reçues : comptes (C), bilan (B), factures (F), extraits de compte (EC)		
2021-06380	Propac SCRL	Subvention RW – inondations	39.956,00 €	/	/	/	39.956,00 €	Factures (F)	/	P
2021-07110	Ville de Liège	Subvention RW – inondations	51.899,40 €	/	/	/	/	/	/	En cours
2021-07232	Conférence des Elus de Meuse-Condroz-Hesbaye	Subvention RW – inondations	37.500,00 €	/	/	/	36.739,91 €	Factures (F)	/	P
2021-07245	AIS Liège Logement	Subvention RW – inondations	50.000,00 €	/	/	/	50.000,00 €	Factures (F)	/	P
2021-08534	Propac SCRL	Subvention RW – inondations	32.689,36 €	/	/	/	32.689,36 €	Factures (F)	/	P
2021-09620	Ville de Verviers	Subvention RW – inondations	80.000,00 €	/	/	/	88.200,36 €	Factures (F)	/	P
2021-09624	Commune de Trooz	Subvention RW – inondations	100.000,00 €	/	/	/	100.000,00 €	Factures (F)	/	P
2021-09653	Commune de Chaudfontaine	Subvention RW – inondations	150.000,00 €	/	/	/	44.514,63 €	Factures (F)	/	P (en cours pour le solde)
2022-00230	Commune d'Esneux	Subvention RW – inondations	120.000,00 €	/	31.12.2022	/	120.000,00 €	Factures (F)	/	P
2021-06161 2021-06515	ASBL Région de Verviers	Subvention RW – inondations	75.000,00 €	/	31.12.2022	/	54.098,20 €	Factures (F)	/	P (en cours pour le solde)
2022-00301	Commune de Pepinster	Subvention RW – inondations	10.000,00 €	/	30.09.2023	/	/	/	/	En cours
2022-00301	Commune de Theux	Subvention RW – inondations	10.000,00 €	/	30.09.2023	/	/	/	/	En cours
2022-00367	SPI	Subvention RW – inondations	300.000,00 €	/	31.12.2022	/	47.520,08 €	Factures (F)	/	P(En cours pour le solde)
2022-02443	Commune de Trooz	Subvention RW – inondations	168.200,00 €	/	31.12.2022	/	/	/	/	En cours
2022-02498	CPAS Pepinster	Subvention RW – inondations	135.564,76 €	/	31.12.2022	/	135.564,76 €	/	/	P
2022-02532	Commune de Pepinster	Subvention RW – inondations	167.381,40 €	/	31.12.2022	/	/	/	/	En cours
2022-02627	Commune de Trooz	Subvention RW – inondations	32.670,00 €	/	31.12.2022	/	/	/	/	En cours
2022-04256	Ville de Limbourg	Subvention RW – inondations	22.147,07	/	31.12.2022	/	12.491,41 €	/	/	P (en cours pour le solde)
2022-06434	Ville d'Eupen	Subvention RW – inondations	62.771,64 €	/	31.12.2022	/	/	/	/	En cours
2022-06508	Ville de Verviers	Subvention RW – inondations	80.000,00 €	/	31.12.2023	/	/	/	/	En cours
2022-08277	Ville de Limbourg	Subvention RW – inondations	25.000,00 €	/	31.12.2023	/	/	/	/	En cours
2021-06161 2021-06515	ASBL Liège Métropole	Subvention RW – inondations	75.000,00 €	/	31.12.2022	/	/	/	/	En cours

SUBVENTIONS PROJETS SUPRACOMMUNAUX OCTROYÉES ANTÉRIEUREMENT ET CONTROLÉES EN 2022

N° GED	Bénéficiaire (forme juridique et siège social)	Finalité de la subvention : Activité/projet (à préciser) ou subvention de fonctionnement	Montant de la subvention en espèces	Valorisation de la subvention en nature	Date ultime de production des justificatifs	Subvention en nature Attestation sur l'honneur reçue ? (si oui : v)	Subvention en espèces		Bénéfice (B) ou perte (P) constatée(e) sur l'exercice	Résultat du Contrôle (Positif ou Négatif)
							Activité/projet	Fonctionnement		
							Montant total des justificatifs de dépenses produits	Type de pièces reçues : comptes (C), bilan (B), factures (F), extraits de compte (EC)		
2016-12838	Ville de Liège Place du Marché, 2 à 4000 Liège	Requalification du Val Benoît – Aménagement des abords sud	400.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	400.000,00 €	Factures (F)	/	P
2016-12868	Ville de Limbourg, avenue Victor David, 15 à 4830 Limbourg	Restauration de la place Saint-Georges et bâtiments connexes	24.854,87 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	70.417,00 €	Factures (F)	/	P
2018-05130	Commune de Dison rue Albert 1er, 66 à 4820 Dison	Cité de l'Espoir – Projet d'externalisation de logements de résidents dans une maison située à Dison	8.226,15 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	200.048,70 €	Factures (F)	/	P
2018-11468	Ville de Liège Place du Marché, 2 à 4000 Liège	Rénovation des cheminements piétons du parc de la Boverie (complément)	45.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	97.103,70 €	Factures (f)	/	P
2018-12562	Ville de Spa, rue de l'Hôtel de Ville, 44 à 4900 Spa	Pré-RAVeL Spa-Stavelot, Ligne 44 a	42.239,94 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	42.239,94 €	Factures (F)	/	P
2021-00147	Commune de Braives rue du Cornuchamps, 5 à 4260 Braives	Extension d'infrastructures d'accueil et animation au Village de Saule	200.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	200.000,00 €	Factures (F) extraits de compte (EC)	/	P
2021-00147	Commune de Dalhem Rue de Maestricht 7 4607 BERNEAU	Réhabilitation du tunnel de Dalhem / du pont du Trimbleu (connexion transfrontalière) – complément – avenants	50.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	60.539,87 €	Factures (F)	/	P
2021-00147	Ville de Waremme rue Joseph Wauters, 2 à 4300 Waremme	Hexapoda – Insectarium Jean Lecercq de Waremme	400.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	486.516,75 €	Factures (F)	/	P
2021-00147	Ville de Herve, place Marie-Thérèse, 3 à 4650 Herve	Tour panoramique au Pays de Herve	39.073,60 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	39.073,60 €	Factures (F)	/	P
2021-00147	Société coopérative intercommunale « Piscine de Bernardfagne and Co », alle de Bernardfagne, 7 à 4190 Ferrières	Projet de Piscine de Bernardfagne and Co	300.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	461.766,45 €	Factures (F)	/	P
2021-00147	Commune d'Aubel, place Nicolaï, 1 à 4880 Aubel	Création d'une connexion cyclable et piétonne avec le Mémorial Américain dit d'Henri-Chapelle à Hombourg (Plombières) et village d'Henri-Chapelle (Welkenraedt) au départ du RAVeL Ligne 38 depuis Aubel (1er tranche – étude)	3.478,75 € 6.534,00 € 9.801,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	3.478,75 € 6.534,00 € 9.801,00 €	Factures (F)	/	P
2022-06889	Commune de Sprimont, rue du Centre, 1 à 4140 Sprimont	Projet d'aménagements touristiques sur le site de Banneux	245.000,00 €	/	Suivant état d'avancement du dossier	/	369.000,00 €	Délibés conseil	/	P

Projets transversaux de supracommunalité et d'aide aux communes menés par les autres services provinciaux

Opération « Place aux Enfants »	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Modules « Classes de dépaysement »	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Soutien aux maisons de jeunes	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Prêts de matériel	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Bibliothèque itinérante	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Intégration des communes dans le Réseau Pass Bibliothèque « MaBibli »	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Mise à jour du logiciel dans les bibliothèques de la province.	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Intégration des communes d'Amay, Dalhem, Soumagne et Ouffet au niveau des différents logiciels destinés aux bibliothèques.	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Aide aux bibliothèques sinistrées au niveau des collections et du mobilier	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Tour des bibliothèques : formation et échanges	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Travail de réflexion sur la bibliothèque itinérante pour un rapprochement avec la bibliothèque centrale	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Service « lots et dépôt » de la Bibliothèque centrale	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Mise à disposition d'une bibliothécaire en soutien à la bibliothèque de Fraipont sur la thématique des inondations	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Création d'une animation dans les bibliothèques du territoire sur le thème de la musique à destination des maternelles dans le cadre de la « caravane des sons »	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Musée de la vie wallonne	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
Mise en réseau et mutualisation des inventaires sur le territoire wallon – projet pilote	D.G. Culture – Jeunesse – Sports – Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Soutien aux centres culturels reconnus par la FWB, aux Académies et aux Centres d'expression et de créativité.	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture – Jeunesse
De façon ponctuelle, aides à la diffusion, à l'édition, à l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures de lieux culturels.	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Parcours d'éducation culturelle et artistique « PECA » en vue de répondre aux besoins des écoles sur le territoire des communes dont le niveau d'activités culturelles et d'opérateurs sont très bas.	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Culture - Jeunesse
Stages proposés pour différentes catégories d'âge	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Organisations soutenues par un partenariat entre le Service des Sports et les organisateurs	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Politique de proximité et de soutien pour les organisations sportives locales	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Soutien financier exceptionnel aux 58 clubs sinistrés de la Province visant la relance de leur activité	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports

Cellule Assistance gazon sport	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province Naimette Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province cyclos Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région Wallonne (CREF)	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province raquettes Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Province Ballons Aréna	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Centre de Formation de Tennis de Table de Blegny	D.G. Culture – Jeunesse - Sports -Tourisme	R.A. Sports
Participation financière pour diverses activités organisées dans les communes	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Réseau vélo points-nœuds	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Mise à jour du Schéma touristique provincial	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Développement des équipements et infrastructures de la province	D.G. Culture – Jeunesse – Sports – Tourisme	R.A. Tourisme
Développement du tourisme fluvial sur la Meuse liégeoise	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Participation à l'organisation de la promotion et de l'accueil touristiques avec les locaux	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Coordination des acteurs touristiques à travers des projets thématiques	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Aides techniques et logistiques pour diverses manifestations	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
Développement du Vélotourisme et mobilité douce.	D.G. Culture – Jeunesse – Sports - Tourisme	R.A. Tourisme
École Provinciale d'Administration	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
École Provinciale d'Aide Médicale Urgente	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
École Supérieure de Pédagogie	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
Ecole des cadets	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
Centre psycho-médico-sociaux (PMS)	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
Service de promotion de la santé à l'école	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
Service d'Appui psychologique aux intervenants (API)	D.G. Enseignement et Formation	R.A. Enseignement et formation
Dans le cadre des inondations : diverses interventions au niveau des cours d'eau et autres travaux de déblayage, ...	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Opération «Province Communes partenaires pour l'hiver»	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement

Centrale d'achat pour l'acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Location de gobelets réutilisables	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Accompagnement dans la gestion des cours d'eau de 2ème et de 3ème catégorie	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Cellule drone aux services des pouvoirs locaux notamment pour le cadastre des cimetières	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Plan Climat - Plan d'Action en faveur de l'Energie durable et du Climat	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Développement général des sites d'ÉcoVoiturage	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Interventions des Attachés «Commissaires voyers»	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Indicateurs-Experts provincial	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Groupement d'Informations Géographiques (GIG)	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
Réseaux points-nœuds et vélo-tour	D.G. Infrastructures et Développement durable	R.A. Infrastructures et Environnement
EMR CONNECT	Direction financière provinciale	R.A. Fonds européens
WOHNMONITOR	Direction financière provinciale	R.A. Fonds européens
Fonctionnaires sanctionneurs provinciaux	Direction financière provinciale	R.A. Sanctions administratives provinciales
Division des marchés publics.	D.G.T.	R.A. Administration
Dans le cadre des inondations : - envoi d'agents dans les communes pour la rentrée des dossiers « fonds de calamités »	D.G.T.	R.A. Administration
Sites web : l'espace supracommunalité et soutien à ma commune»	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Sites web : l'espace «marchés publics»	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Sites web : l'espace «Annuaire des bibliothèques»	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Sites web : l'espace « gestion du sel de déneigement »	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Sites web : l'espace « école provinciale d'administration »	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Solution informatique permettant la gestion des sanctions administratives communales	D.G.T.	R.A. Transition numérique
Openado – travail en réseau	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Openado - diverses animations collectives, des conférences, des ateliers et mise à disposition de documentation à destination de divers publics (parents, écoles, communes, ...)	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Espace Charlemagne - Coordination des plateformes socio-judiciaires violences intrafamiliales	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
CaSS – Carrefour Santé Social – Dispositif qui regroupe en un lieu unique les services publics et les associations des secteurs de la santé et du social	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales

Campagne « Ruban blanc »	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
ALISS – Associatif Liégeois Santé Social – Répertoire de 2.785 structures	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Salon Volontariat	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Affaires sociales
Dans le cadre du dépistage au COVID 19: - mise à disposition d'un car Tip Top dans diverses communes ; - du personnel médical et administratif	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
Dans le cadre des inondations : - mise à disposition d'une assistante sociale au CPAS de Trooz pour assurer la gestion de la Cellule relogement jusqu'au 30.07.2022	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
I PROM'S – participation à différentes manifestations via des conférences, de la sensibilisation et de prévention, des animations.	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
Cellule itinérante qui organise des campagnes de préventions et de promotions de la santé (Tip Top, Mammobile, ...)	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Santé
Services agricoles – Encadrement des maraîchers, du maraîchage de proximité, des producteurs locaux et des jardins collectifs	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Agriculture et la ruralité
Laboratoires - Analyses de la qualité de l'eau des réseaux de distribution communaux et des eaux de loisirs (piscine, jacuzzi et baignade)	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Agriculture et la ruralité
La Conserverie solidaire et la miellerie	D.G. Santé, Affaires sociales et Agriculture	R.A. Agriculture et la ruralité
Dans le cadre des inondations : - détachement de l'agent de l'antenne d'Eupen pour aider la Ville de Verviers dans ses démarches	D.G.T	R.A. Communication